



# Les NAO 2011 débutent le 19 janvier...

La première réunion des Négociations Annuelles Obligatoires se tiendra le mercredi 19 janvier.

D'ores et déjà, et grâce à l'accord salarial 2010 signé par la CGT, une clause de revoyure nous maintient une augmentation égale à l'inflation de 2010, source INSEE.

Par conséquent dès que l'INSEE officialisera ce taux (Autour de 1,6 pour 2010) et sachant que nous avons obtenu 0,5 en juillet et 0,3 en novembre dernier, la valeur du point sera augmentée avec effet rétroactif au 01/01/2011 ( soit + 0,8%...).

Rappel des NAO 2010 signées et obtenues par le syndicat CGT :

- point 100 : + 0,8%
- Primes de vacances portée à 210 points
- 10 points de complément salarial pour les catégories ouvriers et employés
- Employés administratifs et techniques au 230 et 240 perçoivent la DPM
- Prime de dimanche portée à 50€
- Indemnité de théâtre portée à 15€
- DPM portée à 150€ pour les personnels Maîtrise

## Revendication salariale CGT pour 2011 dans le cadre des NAO

1. Valeur du point 100 portée à 9,41 pour sortir la branche de la sous-micardisation\*.
2. Prise en charge à 100% de la mutuelle
3. Prime de vacances portée au 220
4. Création d'un 14ème mois avec un premier palier à 50 points
5. Complément salarial intégré au coefficient
6. Création d'échelon supplémentaire pour les carrières longues

\*Le 1er coefficient de la CCN, le 145 divisé par le SMIC 1365€ bruts = point 100 à 9,41€

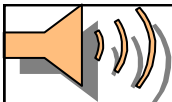
## Revendications pour l'amélioration des conditions de travail

1. Plus 10 points pour les catégories ouvriers et employés\*
2. Amélioration des conditions de travail des conducteurs (Amplitudes limitées à 9 heures et compensation à 100% au-delà, Suppression des équipes à coupures le samedi et le dimanche, taquets horaires, coupure de 2h payée, 6h30 au tram\*\*...)
3. Temps de battement pas inférieur à 10% de la rotation avec un minimum de 7 minutes ( temps de régulation)
4. Prise en charge des temps des relèves en ligne dans le temps de travail
5. Création d'un roulement unique titulaires et voltigeurs
6. Services scolaires au volontariat avec compensation type AMA/AML
7. Prise en charge de la journée de solidarité
8. Congés exceptionnels d'ancienneté de 1 CA par tranche de 5 ans
9. Pénibilité : reconnaissance des spécificités professionnelles ( travail de nuit - repas décalés - changements des rythmes de travail...) par l'attribution d'une 6ème semaine de congés...

\*Déjà en 2006 la Cgt revendiquait le 220 à l'embauche pour les conducteurs. La CCN prévoit une différence de 20 points entre le coefficient 200 (conducteur, OP3) et le premier coefficient maîtrise le 220 ( A Tisséo le coef maîtrise est le 240). Un premier palier est obtenu en 2010 par le complément salarial équivalent à 10 points.

\*\*Ce sont les accords de janvier 2000 ( signataire FO) et d'avril 2003 (signataires : Sud; FO; Cfdt; Cftc) qui sont aujourd'hui responsables des conditions de travail des conducteurs bus et tram.

Ils définissent les taquets horaires, natures d'équipes, amplitude...qui servent notamment à la construction des fameux Tableaux de marche !!!!



## Vite dit !

### Pouponner

Après la décision du Parlement Européen de porter le congé maternité rémunéré de 14 à **20 semaines** au sein de L'UE, la CGT demande que le gouvernement français augmente très rapidement la durée de ce congé à **24 semaines** contre 16 actuellement. Elle demande aussi un congé paternité à **un mois** contre dix jours actuellement.

### Famille : menace sur les Allocs

La CGT, qui siège au conseil d'administration de la Caisse Nationale des Allocations Familiales, dénonce la stagnation des plafonds de ressources qui va écarter un nombre important de familles de prestations indispensables. Elle s'est aussi exprimée contre la trop faible revalorisation des prestations familiales (soit 1,5% en 2011) et des allocations logement (1,1%).

La Confédération s'est également prononcée contre la suppression des allocations familiales en cas d'absentéisme scolaire.

### Retraites complémentaires

Avantages familiaux sur la sellette

Les négociations autour des régimes de retraite complémentaire ARRCO et AGIRC viennent à peine de démarrer que les pistes de financement proposées par le patronat s'orientent déjà vers la **remise en cause de la bonification de pension octroyée aux parents de trois enfants et plus.**

Un projet dénoncé par la CGT.

### SMIC : Pas de coup de pouce

Le gouvernement, pour la 5ème année consécutive, s'est abstenu de donner un coup de pouce au SMIC.

Le SMIC horaire brut augmentera **le 1er janvier 2011 et sera fixé à 9 euros** (+1,6%). Soit un salaire mensuel brut de 1365 euros (1073€ net) sur une base de 35 heures par semaine.

Le gouvernement a reporté de 2011 à 2013 l'entrée en vigueur des sanctions contre les branches dont le minima de grille sont inférieur au SMIC.

**A Tisséo pour que le premier coefficient de la grille de la Convention Collective Nationale des Transports Urbains, le 145, soit au niveau du SMIC il faudrait que le Point 100 soit à 9,27€...**

## PIBC : rappel

La Prime d'incitation à bien conduire a été revalorisée lors des NAO 2007 et indexée sur l'évolution de la valeur point.

**La PIBC est de 646,90€ pour 2010.**

Elle est attribuée pour tout conducteur qui n'a pas eu d'accident responsable **entre la période de référence comprise entre le 1er décembre de l'année précédente et le 30 novembre de l'année en cours.**

Les conducteurs embauchés en cours d'année auront une PIBC au prorata de mois de présence.

Lorsque le conducteur a sa responsabilité engagée à 100% dans un accident, il est pénalisé de 5/11

de PIBC. Si le conducteur se retrouve une 2ème fois engagé dans l'année dans cette situation, il ne percevra pas la PIBC.

Lors de responsabilité engagée partiellement le conducteur sera pénalisé :

- La 1ère fois de 2/11ème de PIBC
- La 2ème fois de 4/11ème de PIBC
- La 3ème fois de 5/11ème de PIBC

**Tout accident non déclaré entraîne la suppression totale de la PIBC.**

**Toutes les interruptions de travail pour maladie, permission sans solde, mise à pied, détachement dans un service où la fonction de conducteur n'est pas assurée, donnent lieu à une réduction de la PIBC après 30 jours d'absences. (PIBC/12)**

## Plan de ligne : rappel

Conformément aux Prescriptions Générales d'Exploitation, la CGT vous rappelle que changer les plans de lignes ne fait pas partie des tâches incombant aux conducteurs.

Le conducteur doit vérifier la présence du plan de

ligne et dès sa sortie signaler à l'agent logistique que celui-ci ne correspond pas ou qu'il est manquant.

**Seule** la logistique est habilitée pour effectuer le changement du plan de ligne.

**Pour les incroyants**, la CGT les invite à contacter Mr. BODIN, Directeur d'Exploitation, pour qu'il confirme ses dires formulées en DP et en CHSCT.

## Rappel : visite médicale de reprise

**Vous n'avez plus à venir avant la fin de votre arrêt de travail pour passer la visite médicale de reprise. En 2009, la CGT a négocié et gagné cette avancée.**

Depuis après un accident de travail de plus de 8 jours ou d'un arrêt de maladie de plus de 21 jours, la visite de reprise se fait **le jour de la reprise de travail.**

Aujourd'hui, la direction tente de faire venir les conducteurs pendant leur arrêt de travail.

**STOP ! La visite de reprise de travail, pour un conducteur, doit se faire le jour de la reprise du travail.**

**C'est à l'entreprise de prendre rendez-vous au service médical, cette visite de reprise doit se**

faire pendant le temps de travail.

Si un conducteur doit reprendre son travail, un samedi ou un dimanche il ne sera pas affecté à la conduite.

Dans le cas d'un reclassement envisagé, le conducteur peut à son initiative prendre rendez-vous avec la Médecine du Travail avant sa reprise. C'est le seul cas où le tramot peut, de lui-même, contacter la Médecine du Travail.

**Il est contraire à la loi de demander à un conducteur de venir, pendant son arrêt maladie ou pendant son accident de travail, pour passer sa visite de reprise.**

**Rapprochez vous d'un élu CGT, si la direction ne respecte pas ses prescriptions.**

## Week-ends de repos avant congés...

La direction propose un test pour 2011 avec les mesures suivantes:

- 100% de dimanche de repos avant les départs en congés
- Au minima 4 ans sur 5 le week-ends de repos avant départ en congés garanti
- Sur les futurs roulements d'été du 06/06 au 04/09 deux week-ends de repos garanti et 35% de samedi et 68% de dimanche repos pour les conducteurs qui ne sont pas en congés.

Principes : blocage des permutations au congés le 28/02/2011.

Après cette date les changements restent possible mais concernent les REPOS+CONGES+TRAVAIL. Si le test est concluant la direction consultera les organisations syndicales pour appliquer annuellement ces mesures.

**Si la proposition mérite d'être testée pour 2011, la CGT craint que les conditions de travail des conducteurs « au boulot » soient dégradées. A suivre...**

## ACCIDENT dans la Côte de St Genies...

Un accident de la circulation entre un bus scolaire descendant et un poids lourd montant est survenu le jeudi 13 janvier dans la côte de St Genies Bellevue.

Fort heureusement le pire est évité puisque notre collègue et le conducteur du poids lourd ne sont que légèrement blessés.

**Depuis plusieurs années la CGT dénonce en instance la dangerosité de cette côte.**

**La CGT proposait que les intérieurs des virages dangereux soient goudronnés pour élargir la voie descendante...tout simplement !**

**Cela pour permettre aux véhicules lourds de disposer de toute la largeur de la voie pour descendre en toute sécurité.**

La direction de Tisséo porte l'entière responsabilité de cet accident puisque à part répondre que les travaux de réfection incombent aux collectivités territoriales, elle n'a jamais pris des mesures pour diminuer les risques.

Toujours des réponses très institutionnelles voire ironiques car les risques ne sont pas les mêmes assis derrière un bureau qu'au volant d'un autobus.

**La CGT espère que cet accident fera prendre en compte la dangerosité de cette route pour que des aménagements soient réalisés rapidement.**

En attendant la CGT a demandé la tenue d'un CHSCT pour que des mesures soient prises en interne comme limiter au maximum le passage par cette route.

# MUTUELLE : +3,5% au 1er janvier et +3,9 ou 2,9% au 1er avril... soit 6,4% mini d'augmentation des cotisations...

Il faut savoir que la loi de financement de la sécurité sociale 2011 promulguée par le gouvernement reporte les remboursements sur les mutuelles. Conséquences, les tarifs des mutuelles explosent !

Le gouvernement prévoit d'économiser sur le budget d'assurance maladie 2,5 milliard d'euros en réduisant notamment :

- le ticket modérateur pour les dépenses hospitalières : avant 20% de 80€ aujourd'hui 20% de 120 €
- Le remboursement des vignettes bleu : le taux de remboursement passe à 30% au lieu de 35 %
- Restriction sur les ALD (frais de transport, hypertension etc..)
- Hausse de tarif de consultation des généralistes qui passe de 22€ et à 23€

Vient s'ajouter à cela la CMU qui devient une vraie taxe (5,9%)

**La commission mutuelle de tisséo s'est réunie le jeudi 13 janvier 2011.**

Le bilan des prestations 2010 se terminent par un bilan équilibré.

La CGT constate que la commission mutuelle ne s'est pas réunie en 2010 et qu'aujourd'hui à la réunion on nous met devant le fait accompli d'une augmentation de la cotisation au 1er janvier 2011 **de 3,5%** de taxes sur les contrats responsable et solidaires.

Pour information au 30 décembre 2010 la cotisation totale pour les salariés était de 57,96€ dont 51,20€ pris par l'employeur et **restant à charge pour le salarié 6,75€.**

**Au 1er janvier 2011**, augmentation de la

cotisation pour les salariés qui passent à 59,99€ dont 52,48 pris en charge par l'employeur **et 7,51€ restant en charge pour le salarié.**

L'enfant passe de 24,38€ à 25,23€

Le conjoint passe de 57,96€ à 59,99€

La prochaine augmentation interviendra le 1er avril 2011 (non ce n'est pas un poisson)! Elle devrait être de **3,9%** dont :

- **2,9%** d'index commission médical total (CMT)
- **1%** de mesure de déremboursement

Les organisations Syndicales ont demandé qu'au vu du bon résultat soit négocié par le prestataire AON que **2,9%** d'augmentation au lieu de 3,9%.

L'organisation CGT a fait remarquer que la mutuelle devrait augmenter de 6,4% (3,5% de taxes et 2,9% de CMT) sans avoir pu négocier une amélioration des prestations .

L'organisation CGT a demandé au prestataire AON de revoir **ses frais de gestion qui s'élèvent à 11%**, sachant qu'à Toulouse, il n'y a pas de bureau AON et que tout se fait par téléphone ou par écrit. De plus il n'y a pas de permanence AON à l'entreprise.

Si les frais de gestion AON étaient moindre, nous aurions pu revoir certains postes de soins comme le dentaire ou l'optique.

**Le contrat avec la mutuelle AON prendra fin le 30 mars 2012.**

La direction se rapprochera des organisations syndicales fin mai début juin pour établir et élaborer un cahier des charges pour le nouvel appel d'offre.

**Je souhaite :**

- me syndiquer
- prendre contact



## Bulletin de contact et de syndicalisation

Nom : ..... Prénom.....  
Adresse.....  
Code postal..... Ville.....  
Date d'entrée..... Qualification.....

Bulletin à transmettre à un militant ou à Cgt-TU 9, rue Michel Labrousse 31081 Toulouse Cedex  
E-mail [cgt.tisseo@laposte.net](mailto:cgt.tisseo@laposte.net) - tel 05 62 11 29 78 - fax 05 62 11 29 96

Pour mes revendications, pour mes droits,  
je me syndique



**Le site Internet : [www.cgt-tu-toulouse.fr](http://www.cgt-tu-toulouse.fr)**